

Réducation du préavis à 1 mois

Par seryjessica, le 16/06/2010 à 14:31

Bonjour,

Nous sommes actuellement locataires d'une maison à la campagne, et souhaiterions résilier notre bail. Nous vivons en concubinage, et mon ami, après une longue période de chômage, s'est mis en auto-entrepreneur, mais est affilié à une agence immobilière, et travail en tant que négociateur immobilier.

Il est attaché à cette agence en vertu d'un contrat les unissant. Ma question : pouvons-nous bénéficier d'une réduction du préavis de 3 mois à 1 mois en vue de quitter notre logement?

Merci de votre réponse.

Cordialement.